CENTRE VAL DE LOIRE

Concours Régional des jeunes talents
Règlement 2022

Article 1 : Nature du projet

Afin de promouvoir l'art musical, la CMF Centre Val de Loire organise depuis quatre ans un concours régional de jeunes talents. Chaque année une famille d'instruments différente est proposée. Pour l'année 2022, il s'agit du **Saxophone**. Ce concours a pour but de récompenser des jeunes musiciens pour leur travail et leur talent et de promouvoir la musique amateure au sein de la région.

Article 2 : Les participants

Le concours est ouvert exclusivement aux élèves issus d'une école ou société musicale adhérente à la CMF Centre Val de Loire. Il s'adresse, pour cette année, aux jeunes musiciens de moins de 14 ans à la date du concours régional.

Article 3 : Les pièces du concours

L'élève exécute la pièce imposée par la Confédération Musicale de France en fin de 1er cycle dans l'instrument désigné.
Les candidats sont accompagnés par un pianiste fourni par la CMF CVL le jour du concours. Une lecture de l'œuvre sera possible avec le pianiste, le matin avant le concours, si le candidat le désire.
Le morceau imposé sera celui proposé en 2020 par la Confédération Musicale de France :

« Dans les jardins de Peterhof » d'Alexandre Carlin - Ed Pierre Lafitan 3592

Il faudra se présenter avec la partition originale.

Article 4 : L'inscription

Une caution de 30€ sera demandée à l'inscription à chaque candidat.
3 candidats sont présélectionnés par département.
Chaque département organise cette présélection à sa convenance et selon ses propres modalités. Aucun remboursement de frais ne sera versé aux départements par la CMF CVL.
Chaque département envoie 2 semaines avant le concours, soit le 10 Octobre cachet de la poste faisant foi, les dossiers d'inscriptions complets des candidats retenus. Aucune indemnité quelle qu'elle soit ne sera versée aux candidats.

Article 5 : Documents d'inscription

Les documents à présenter obligatoirement par voie postale ou par mail 2 semaines avant ce concours sont :

- Copie de carte d'identité
- Document d'inscription ou licence à une école de musique de la région.
- Attestation de niveau fournie par l'établissement fréquenté
- Caution de 30€, rendue le jour du concours.

Article 6 : Jury

Le jury sera composé de professionnels de la discipline n'enseignant pas dans la Région Centre Val de Loire. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 : Prix

Parmi l'ensemble des candidats, les 3 jeunes talents les plus méritants sont désignés par le jury. Les récompenses attribuées en bons d'achat sont :
1er prix : 800€
2ème prix : 400€
3ème prix : 200€
Les prix sont destinés intégralement au remboursement d'achat d'instrument de musique, de partitions et d'accessoires musicaux dédiés à l'instrument présenté. Les achats doivent obligatoirement avoir lieu dans un magasin de la région Centre Val de Loire. Les lauréats disposent d'un délai de 4 mois après l'obtention de leur prix pour fournir la facture d'achat à leur nom.
Les remboursements sont effectués sur la base des factures jusqu'à concurrence du prix obtenu. Les dépassements restent à la charge du lauréat.

Article 8 : inadmissibilité

En cas d'absence ou de retard, le candidat est éliminé.
Si un des documents cités dans les articles 4 et 5 est absent, le candidat ne pourra concourir.

Article 9 : Annulation

La CMF Centre Val de Loire se réserve le droit d'annuler le concours en cas de problème majeur indépendant de sa volonté. Les participants sélectionnés en seront informés et leurs chèques de caution seront retournés.

Article 10 : droits à l'image

Les représentants légaux des candidats acceptent que les participants soient filmés, enregistrés et photographiés et autorisent la diffusion sur tous médias et réseaux sociaux.

Article 11 : déroulement

Les candidats sont convoqués le Dimanche 23 Octobre 2022 à partir de 9h à La Maison de la Musique 9, rue Aristide Briand à La Ferté Saint Aubin.
Cet horaire pourra être légèrement différé en fonction du nombre de candidats.

L'ordre de passage des candidats est déterminé par tirage au sort effectué le jour du concours avant le début des épreuves. L'épreuve est publique dans la limite des places disponibles.

Les entrées et les sorties sont strictement interdites durant toute la durée du concours.

Pour l'envoi des documents :

CMF Centre Val de Loire
Adresse postale : 9 rue Aristide Briand 45240 La Ferté St Aubin

Soit

Adresse mail : cmfcentrevaldeloire@gmail.com